

Une identité marquée par la plaine. Entre pavillonnaire et patrimoine d'hier et de demain. L'enjeu en terme de développement y est très marqué.

La palette globale naturelle, commune aux quatre entités, est renforcée par des tons plus saturés et contemporains vers les tons rouge des briques en références aux anciennes tuileries. (Ces teintes seront utilisées pour les grands ensembles et en zone urbaine).

La nomenclature à reporter est la référence: **FG XX** (Façade Générale) ou **FT XX** (Façade Terrasses)

Voir en Mairie tableau des équivalences fabriquants

Palette globale commune

FG01 S 3010 G90Y	FG02 S 2010 G90Y	FG03 S 2502 Y	FG04 S 2002 Y20R	FG05 S 1002 Y	FG06 S 1005 Y20R	FG07 S 1505 Y20R	FG08 S 3010 Y20R
FG09 S 2030 Y20R	FG10 S 3020 Y20R	FG11 S 2010 Y30R	FG12 S 3010 Y30R	FG13 S 4010 Y30R	FG14 S 1510 Y10R	FG15 S 2020 Y20R	FG16 S 1515 Y20R
FG17 S 3020 Y20R	FG18 S 2020 Y30R	FG19 S 3020 Y30R	FG20 S 4030 Y30R	FG21 S 2040 Y 30R	FG22 4020 Y	FG23 S 4010 G90Y	FG24 S 5010 Y10R

Palette globale spécifique

FT01 S 2050 Y10R	FT02 S 3060 Y70R	FT03 S 5020 Y70R	FT04 S 4040 Y80R	FT05 S 2020 Y40R	FT06 S 6502 G	FT07 S 5502 Y	FT08 S 3502 Y
---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	------------------	------------------	------------------

PRECONISATIONS

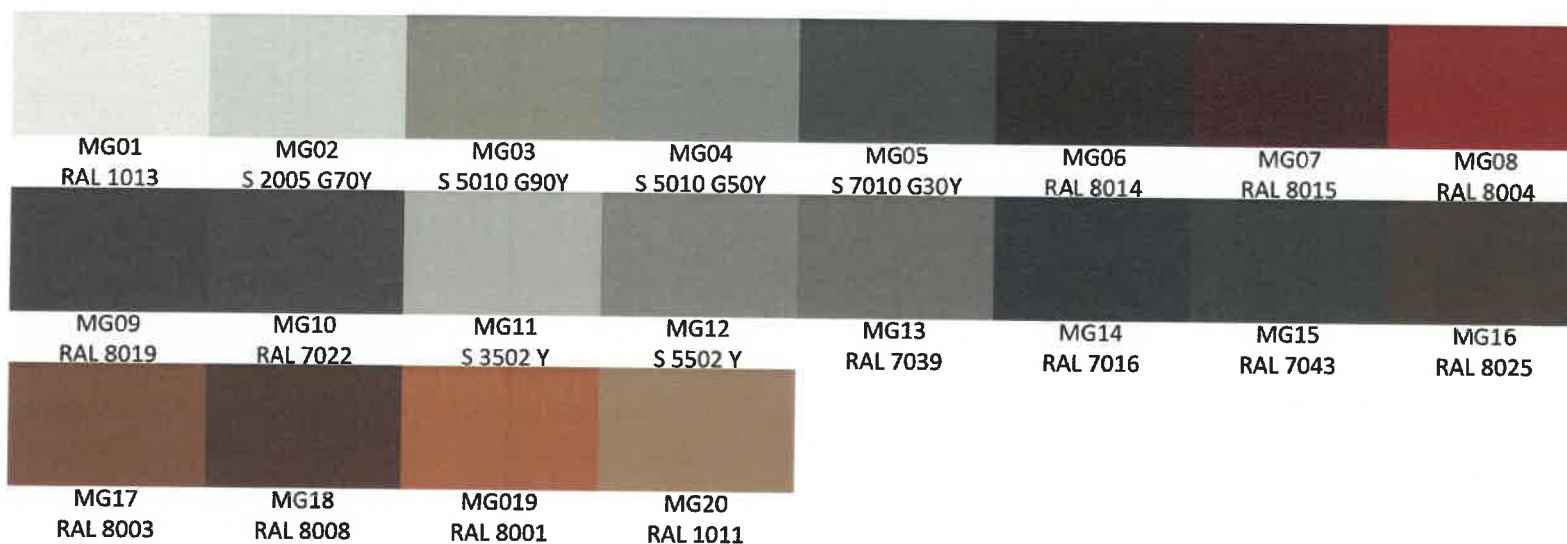
1- En zone rurale: on favorise les tons naturels. Les alignements sur rue devront varier en valeur plutôt qu'en couleur.

2- En zone urbaine la saturation pourra être plus marquée, on jouera avec les volets pour créer une continuité visuelle. Pour les alignements sur rue, le projet doit offrir une composition en harmonie avec les façades qui composent cette dernière (cf. page 10, harmonie de camaïeu -harmonie la plus simple - mais également harmonie de contraste ou de nuance) Elles s'appliquent pour une façade, mais également aux façades entre elles.

La palette ponctuelle commune aux quatre entités, est renforcée par des tons de rouge plus sensibles et quelques vert

La nomenclature à reporter est la référence: **MG XX** (Menuiserie Générale) ou **MT XX** (Menuiserie Terrasses) Voir en Mairie tableau des équivalences fabricants

Palette ponctuelle commune



Palette ponctuelle spécifique

